



PROFESSION DE FOI DES LISTES PRÉSENTÉES PAR LE SNESUP-FSU



Section 23

LE CNU EST UNE INSTANCE DEMOCRATIQUE ESSENTIELLE POUR L'EXAMEN COLLEGIAL DE NOS MISSIONS PAR DES PAIRS DE NOS DISCIPLINES.

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaires d'État des enseignant·e·s-chercheur·e·s (EC) face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, pour l'égalité de traitement des EC entre établissements à travers la gestion nationale de nos carrières, pour l'affirmation du lien enseignement et recherche, pour la défense de nos statuts et des libertés académiques.

NOS REVENDICATIONS

CARACTERE NATIONAL DU STATUT ET ROLE DU CNU

Le SNESUP-FSU est profondément attaché au caractère national du statut des EC. Il s'est opposé à la mise en place des CPJ et à la multiplication des CDI de mission. Il est attaché au double contingent en local et au national attribué par les sections CNU, que ce soit pour les promotions, pour les CRCT. Il défend le caractère décisionnaire du CNU pour l'attribution de la composante individuelle du RIPEC et des promotions internes prévues par le repyramidage.

QUALIFICATION

La politique de gels de postes des établissements entraîne un gâchis humain et scientifique considérable. Le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant·e-chercheur·e.

Le SNESUP-FSU demande un retour à la qualification aux fonctions de PU préalablement à tout recrutement dans ce corps et s'oppose à sa disparition pour les recrutements de MCF (disposition de la LPR).

SUIVI DE CARRIERE

Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière des EC, notamment à son caractère obligatoire et non confidentiel, ainsi qu'à toute utilisation de la modulation de service. Il dénonce l'absence de moyens donnés par le ministère aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU. Il revendique plus de moyens pour l'amélioration des conditions d'exercice des EC.

PROMOTIONS

Le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à

l'échelon exceptionnel, qui introduit une sélection qui vise uniquement les MCF.

Repyramidage : Le SNESUP-FSU s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU jouerait pleinement son rôle, en classant les dossiers par sections. Conformément aux LDG ministérielles, il rappelle que le repyramidage doit être un levier pour atteindre une égalité femmes-hommes effective.

CRCT

Le contingent CNU dépend du nombre de CRCT accordés par les établissements dans l'année antérieure, entraînant une diminution continue (-10 % en 8 ans).

Le SNESUP-FSU revendique à l'inverse une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent supplémentaire de CRCT suite à un congé de maladie ou à une mission d'intérêt collectif. Le SNESUP-FSU a obtenu la création d'un contingent spécifique suite à un congé maternité, parental ou d'adoption.

RIPEC

Le constat de localisme et de traitement inégalitaire est flagrant. Certains établissements définissent à la fois des montants différents selon les corps et des critères locaux supplémentaires. Entre établissements, des disparités sont également visibles au niveau des montants attribués.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU sont opposés à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence des enseignant·e·s-chercheur·e·s. Ils dénoncent la logique des primes qui est un pis-aller pour masquer la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat et qui favorise toujours les mêmes personnes. Dans le cadre contraint existant, et par souci d'équité, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour tou·te·s. Le SNESUP-FSU défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possibles et a obtenu qu'au moins 45 % à terme des enseignants-chercheurs en soient bénéficiaires.

avec le soutien du SNCS-FSU, listes ouvertes aux non-syndiqué-e-s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.

NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE

Nos élu-e-s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils n'ont pas mis en œuvre dans leur grande majorité ;
- obtenu que le suivi de carrière, dans les sections où il a été mis en œuvre, ne consiste pas en une évaluation productiviste mais fasse l'objet d'appréciations qualitatives et de recommandations concernant les conditions de travail ;
- fait voter de nombreuses motions :
 - demandant une augmentation du nombre de CRCT et de promotions,
 - dénonçant le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeurs juniors (CPJ), la suppression de la qualification PU et à sa suppression expérimentale pour les MCF ;
- œuvré au maintien du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC.

Par leur action au sein des sections et de la CP-CNU, nos élu-es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU, du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU présentent des candidat-es engagé-es dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif-ves de la diversité géographique et d'établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Ils ont fait le choix de viser la parité des candidat-es.

NOS CANDIDATES ET CANDIDATS S'ENGAGENT A :

- Porter les revendications susmentionnées ;
- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre ;
- Travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
- Promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes ;
- Veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie ;
- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC et les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.);
- Prendre en compte la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines et procéder à une analyse qualitative des dossiers telle que celle promue par la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche scientifique (DORA).

POUR LA SECTION 23, ELLES ET ILS S'ENGAGENT NOTAMMENT A :

- Défendre le statut des EC et son caractère national ;
- Défendre le principe d'une évaluation par les pairs à l'échelon national ;
- Défendre l'ensemble de la communauté des géographes et les équilibres au sein de notre discipline ;
- Donner toute leur place aux dossiers scientifiques qui abordent des fronts de recherche émergents, parfois aux frontières de la discipline ;
- Défendre l'amélioration des conditions de travail, quels que soient les statuts et les établissements ;
- Prendre en considération l'hétérogénéité des conditions d'exercice de notre métier d'un établissement à l'autre, d'un site universitaire à l'autre, et le caractère non linéaire de trajectoires professionnelles ;
- Agir pour une meilleure prise en compte des disparités de condition de réalisation des thèses ;
- Mieux reconnaître la spécificité des trajectoires par des procédures allégées de requalifications, notamment pour les EC contractuels ;
- Agir pour la reconnaissance de tous les modes de production et de valorisation scientifique, pour une évaluation qualitative des produits de la recherche contre les excès d'une stricte bibliométrie ;
- Refondre les modalités d'évaluation de la prime RIPEC C3 et prendre en compte toutes les formes d'implication au service du collectif ;
- Promouvoir la transparence des critères d'évaluation, la diffusion des résultats et la formalisation de conseils pratiques de réalisation des dossiers.

Election CNU 2023

Section 23

Collège B

Liste SNESUP-FSU et sympathisant-es

n° 1	Mme LAURA PEAUD (PEAUD)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 2	M. JEAN-BAPTISTE FRETIGNY (FRETIGNY)	CY CERGY PARIS UNIVERSITE
n° 3	Mme MARIE CHENET (CHENET)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 4	M. JEAN RIVIERE (RIVIERE)	NANTES UNIVERSITE
n° 5	Mme ANNE PENE (PENE-ANNETTE)	UNIVERSITE DES ANTILLES
n° 6	M. THIBAUT PREUX (PREUX)	UNIVERSITE DE POITIERS
n° 7	Mme MARIE CHABROL (CHABROL)	UNIVERSITE D'AMIENS (PICARDIE JULES VERNE)
n° 8	Mme EVE DEMAILLY (DEMAILLY)	UNIVERSITE PARIS 8 (VINCENNES - SAINT-DENIS)
n° 9	M. HADRIEN COMMENGES (COMMENGES)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 10	Mme MATHILDE JONCHERAY (JONCHERAY)	UNIVERSITE TOULOUSE 2 (JEAN JAURES)
n° 11	M. AURELIEN CHRISTOL (CHRISTOL)	UNIVERSITE LYON 3 (JEAN MOULIN)
n° 12	Mme ANNAIG OIRY (OIRY)	UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL
n° 13	M. ANTONIN MARGIER (MARGIER)	UNIVERSITE DE RENNES 2
n° 14	Mme CANDIDE LISSAK (LISSAK)	UNIVERSITE DE CAEN (NORMANDIE)
n° 15	M. PHILIPPE VALETTE (VALETTE)	UNIVERSITE TOULOUSE 2 (JEAN JAURES)
n° 16	Mme JUDICAELE DIETRICH (DIETRICH)	UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN
n° 17	M. BRICE MARTIN (MARTIN)	UNIVERSITE DE MULHOUSE
n° 18	Mme ALINE GARNIER (GARNIER)	UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL
n° 19	Mme PAULINE DUSSEUX (DUSSEUX)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 20	Mme KAMALA MARIUS (MARIUS)	UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
n° 21	Mme SARA DUCHE (DUCHE)	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES
n° 22	Mme ANNE JULIA ROLLET (ROLLET)	UNIVERSITE RENNES 2
n° 23	M. GREGOIRE MAILLET (MAILLET)	UNIVERSITE D'ANGERS
n° 24	Mme AUDREY BOCHATON (BOCHATON)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)